

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
	Omnibus.	Poste.	Omnibus.	Poste.	Omnibus.		Omnibus.	Poste.	Omnibus.		Omnibus.	Poste.	Omnibus.		Omnibus.	Poste.	Omnibus.
CAHORS. — D.	6 25	12 30	6 25	12 30	6 25	CAHORS. — D.	4 41	10 46	5 25	TOULOUSE. D.	5 40	10 40	4 40	CAHORS. — D.	7 40	11 30	5 10
Mercuès.	6 52	1 16	6 27	7 45	6 27	Sept-Pons.	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX. D.	5 16	10 16	4 16	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 10
Lurac.	7 18	1 37	6 50	7 12	6 50	Cieurac.	5 11	10 46	5 58	Montauban. D.	7 25	10 40	4 40	Lamadelleine.	7 58	11 54	5 23
Casteln. anc.	7 30	1 48	7 13	7 33	7 13	Labenne.	5 20	10 53	6 11	Fonneuve.	7 40	10 54	4 54	Verac.	8 12	12 21	5 45
Puy-l'Évêque.	7 40	1 57	7 12	7 40	7 12	Montpezat.	5 31	11 5	6 25	St-Cirg.	8 43	11 13	5 3	Saint-Géry.	8 21	12 38	5 53
Duravel.	7 49	2 6	7 21	7 49	7 21	Borredon.	5 45	11 16	6 42	Albias.	7 55	11 3	5 3	Conduché.	8 35	1 5	6 6
Soturac-Touzac.	8 1	2 17	7 33	8 1	7 33	Causade.	5 55	11 27	6 56	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal.	8 46	1 6	6 10
Fumel.	8 4	2 18	7 40	8 4	7 40	Réalville.	6 5	14 30	7 8	Causade.	9 5	1 44	6 35	St-Cirg, halte.	9 4	1 37	6 23
M-Libos. — A.	8 8	2 18	7 40	8 8	7 40	Albias.	6 13	14 44	7 18	Cajarc.	9 21	2 10	6 7	Conduché.	9 12	1 55	6 39
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 43	3 51	8 11	Fonneuve.	6 22	11 52	7 28	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Saint-Géry.	9 28	2 22	6 55
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	Montauban. A.	6 39	12 7	7 45	Toirac.	9 44	2 45	7 8	Verac.	9 35	2 35	7 1
						BORDEAUX.	10 40	6 05	7 45	Lamadelleine.	9 58	3 10	7 21	Arcambal.	9 45	2 56	7 13
						TOULOUSE. A.	8 46	1 45	9 57	CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 33	Cabesut, halte.	9 57	3 10	7 23
										CAHORS. — A.	10 17	12 42	6 44	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 4 Décembre

LOUABLE INTENTION

Il y a des moments — malheureusement il sont trop rares — où la Chambre actuelle, échappant, pour un instant, à l'espèce de névrose à laquelle elle est en proie, se prend à réfléchir et à envisager la situation sous son jour véritable qui, il faut l'avouer, n'a rien de réjouissant.

Dans ces moments-là, elle se sent comme prise de remords et paraît fermement décidée à s'occuper sérieusement des intérêts du pays.

Elle vient encore d'éprouver une impression de ce genre à la lecture d'une proposition de M. Gauthier, tendant à imposer à tout législateur demandant l'ouverture d'un crédit, l'obligation d'indiquer en même temps à l'aide de quelles ressources ou de quelles économies on y pourvoira.

Entraînée par le désir, fort louable d'ailleurs, de faire des économies, ou du moins d'empêcher que le gouffre budgétaire ne se creuse davantage, la Chambre s'est empressée de voter l'urgence de cette proposition.

L'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions. La Chambre actuelle lui rendrait des points sur ce chapitre.

Pris en bloc, nos représentants sont tous d'avis qu'il faut s'arrêter sur la pente glissante qui aboutit au déficit et au-delà; il n'en est pas un qui ne jure ses grands dieux qu'il veut réaliser des économies. Mais, dès que le budget vient en discussion, c'est autre chose.

Chaque député veut bien que l'on rogne sur le budget des dépenses, mais seulement

sur certains chapitres dont la réduction ne saurait nuire à sa popularité auprès de ses électeurs.

Aussi, quand la commission propose de retrancher quelques millions, on voit immédiatement des députés monter à la tribune pour proposer l'exécution de tels ou tels travaux qui coûteront dix, quinze ou vingt millions.

La majorité adopte, et les prétendues économies se soldent par une augmentation de dépenses qui grèvent le budget et nécessitent une augmentation d'impôts.

Voilà comment on a constamment agi depuis dix-huit ans.

Et l'on s'étonne de se voir acculé à une situation qui devient de plus en plus difficile et dont on ne sait comment on sortira!

Il est peut-être un peu tard pour reconnaître que l'on a agi à la légère. Ces étourderies coûtent cher au pays. Mais on passerait volontiers l'éponge sur le passé, si l'on était certain que ces fautes, ces défaillances ne se produiraient plus à l'avenir.

La proposition de M. Gauthier a pour but d'empêcher, dans une certaine mesure, les gaspillages, les votes imprudents ou inconsidérés qui créent des dépenses d'une utilité générale contestable.

Produira-t-elle le résultat que son auteur en attend ?

C'est plus que douteux.

Sans doute, elle sera pour ceux qui sont portés à demander des augmentations de dépenses, un obstacle sérieux. Mais quand viendra la discussion du budget, elle constituera un véritable *impedimentum*. Car si, à chaque proposition de crédit, on est obligé de passer à l'étude des recettes correspon-

dantes, de s'assurer que les ressources nécessaires pour faire face à ces dépenses existent, que l'on ne va pas augmenter le déficit, les discussions du budget traîneront en longueur, deviendront, en quelque sorte, inintelligibles. On se heurtera à des difficultés inextricables, à des propositions contradictoires qui embrouilleront les débats et fatigueront les esprits les plus tenaces.

C'est pourquoi, nous doutons que le projet de M. Gauthier remédie efficacement au mal qu'il a pour but de combattre.

Certes, sa proposition, cela n'est pas contestable, est inspirée par une saine appréciation de la situation et par le désir de faire cesser des abus qui n'ont que trop duré, mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

Il eût été préférable que le ministre des finances prit l'initiative d'une pareille mesure, qu'il fit comprendre à la Chambre qu'elle est responsable de cette situation, puis que c'est elle qui l'a créée par sa légèreté, son imprévoyance, son manque de logique, et qu'il est de son devoir de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

Il ne suffit pas de répéter constamment : des économies !

Il faut les réaliser.

La Journée du 2 Décembre

A PARIS

LA MATINÉE

A 9 heures du matin, quelques groupes ont commencé à se former sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A 10 heures 1/2, des gardiens de la paix sont venus se ranger en face du palais municipal. Les curieux n'ont pas tardé à venir en grand nombre.

Elle était belle à miracle à travers ce voile vivant et frémissant.

Si belle que l'œil de Cordebœufs alluma de soudaine et brutale convoitise.

Le bandit poussa brusquement sa monture sur Aurore, — et ce cri rauque sortit de sa gorge :

— Ah ! l'on se fâche. Alors, bataille ! J'aurai la bague, et, avec elle, un baiser pour prix de ma victoire !

— Tu auras le châtimement de ton insolence, coquin ! répondit une voix tonnante.

En même temps, une griffe de fer saisit l'aventurier à la ceinture et l'enleva de son cheval comme une plume.

— A moi ! râla le misérable, suffoqué par l'étrainte imprévue.

Ses quatre compagnons abaissèrent leurs moustaches.

Mais déjà le jeune M. Joël, de Belle-Isle-en-Mer, — car c'était lui qui avait bondi entre made-moiselle de la Tremblaye et le colonel de Royal-Maraude; — tenait celui-ci à bout de poigne, haut le bras, ainsi qu'un chasseur fait d'un lièvre qu'il montre à la meute aboyante, et s'en couvrait, comme d'un bouclier, contre les projectiles dont le menaçait le canon des armes braquées sur lui.

— Mes bons garçons, déclara-t-il paisiblement, tirez, si telle est votre envie; mais c'est dans le corps de votre chef que vous logerez votre mitraille...

— Ne tirez pas, au nom de Dieu ! Ne tirez pas, au nom du diable ! gémit Cordebœuf éperdu.

Les moustaches ou relevèrent lentement.

Notre Breton ne lâcha point son paravent :

— Maintenant, compères, poursuivit-il avec la

Ils ont été obligés de se tenir dans les voies latérales.

M. Darlot, président du conseil municipal, est venu en ce moment s'assurer si toutes les dispositions avaient été prises.

La statue de Baudin, devant l'Hôtel-de-Ville, est placée dans l'axe de la grande porte. Le député est représenté au moment où il tombe renversé, frappé par une balle au front.

Les conseillers municipaux se sont réunis à midi précis dans le grand vestibule du rez-de-chaussée, où sont accumulées depuis hier les couronnes envoyées de la province, et venant, la plupart, des départements du Midi.

Au dehors, sur la place, on remarque encore, portée sur un cheval, une couronne offerte par les étudiants, tout en immortelles jaunes et d'un immense diamètre. Elle est ornée de chêne, de lauriers et de rubans tricolores, avec cette inscription sur écharpe violette : « Les étudiants de Paris à Baudin et aux étudiants morts pour la défense de la République. »

La matinée a été fort calme sur tous les points.

DEVANT LE CIMETIÈRE MONTMARTRE

Aux environs du cimetière Montmartre, un assez grand nombre de curieux contemplant le monument Baudin, rangés derrière la balustrade établie le long du boulevard de Clichy.

A dix heures, le monument est déjà couvert de couronnes, parmi lesquelles se détachent celle de l'Union des gauches de la Chambre, qui a été déposée par MM. Rouvier et Steeg, et une autre très belle, envoyée par le conseil général de Lyon.

A dix heures et demie, une délégation de la gauche républicaine du Sénat, dépose une couronne sur le monument.

Quelques instants plus tard, une seconde couronne est déposée par les députés de l'Union républicaine du Sénat.

A onze heures, M. H. Bordeau, député du Rhône, porte une couronne du conseil municipal de Lyon. Plusieurs autres sont déposées par divers citoyens.

Une femme en grand deuil, qui en a apporté aussi une, est saluée par des bravos et les cris de : « Vive la République ! »

même sérénité, voulez-vous que nous causions d'affaires ? Il y a une balle, n'est-ce pas, dans chacune de vos tuelles ? Eh bien ! je vous les achète, ces balles.

Une clameur s'éleva :

— Vous nous les achetez ?

— Toutes les quatre.

Le lieutenant Brise-Serrure demanda avidement :

— Combien ?

— Tout l'or que mes compagnons de voyage ont déposé dans ce chapeau.

Les quatre sacripants s'entre-regardaient avec un étonnement qui allait jusqu'à la stupefaction.

Le jeune homme continua :

— Déchargez-moi seulement votre mousqueterie sur cette bande de passereaux qui voltige là-haut, dans l'espace, et je vous abandonne le partage de la caisse. Autrement, prenez-y garde : au premier mouvement que vous ébaucherez pour me viser, je tords le cou à votre capitaine, — à votre colonel si vous aimez mieux, — je ne lésine pas sur le grade, — et je me sers de sa carcasse pour vous assommer tous les uns après les autres. *Similia similibus*, comme disait mon précepteur, le bon recteur de Locmaria...

Pendant cette harangue, le sire de Cordebœuf faisait piteuse figure...

Il n'était plus cynique et sourdement moqueur. Le masque fanfaron avait glissé, découvrant le vertige d'un méchant drôle vaincu. Il avait beau se démenter sous la poigne de son adversaire. Cette poigne était solide comme une paire de tenailles.

(A suivre)

5 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

I

— Monsieur ! ...
— Doué je conclus que, pour gagner leur procès, vos intéressants orphelins n'ont pas plus besoin de la semme, dont vous prétendez ne point vous départir, que, pour vous plaire et pour triompher, vous n'avez besoin vous-même du diamant qui étincelle à cette mignonne et blanche menotte...

— Je ne comprends pas...

— C'est, pourtant, bien simple : cette bague, qui brille à votre doigt, ferait merveille à celui de la dame de mes pensées...

— Cette bague...

— Vous ne voudriez pas m'en frustrer, pas plus que de la seconde moitié du boursicot dont vous m'avez déjà dédié la première...

Mademoiselle de la Tremblaye leva sur le bandit un regard plein d'effarement.

— Quoi ! vous songeriez à me dépouiller de ce bijou, des quelques pièces d'or qui me restent !...

Autour du cénotaphe élevé devant la porte du cimetière, attendant l'arrivée du cortège, se trouvent, outre un certain nombre de journalistes, MM. Lozé, préfet de police; Caubet, chef de la police municipale; Henri Brisson, ancien président du conseil; Etienne, Emmanuel Arène, Vernhes, députés.

Signalons une délégation du comité possibiliste du XIII^e arrondissement, qui, immortelles à la boutonnière, a apporté, vers deux heures, un drapeau rouge roulé dans un journal et l'a déposé debout contre le monument.

M. Caubet, à son arrivée, l'a fait concher plus modestement devant la statue de Baudin.

Vers deux heures, le parti ouvrier du 7^e arrondissement a déposé une couronne sur le monument Baudin. Un de ses membres crie d'une voix forte : « Nous jurons tous de mourir pour défendre la République. » Ses compagnons ont répondu par les cris : « A bas le dictateur ! Vive la sociale ! »

La foule grossit à chaque instant aux abords du monument Baudin. Les toits des maisons environnantes sont couverts de curieux.

LA MANIFESTATION

La manifestation en l'honneur de Baudin se poursuit sans incident. Tout fait espérer qu'elle se terminera dans le plus grand calme.

La Ligue des patriotes a laissé, au dernier moment, ses membres libres d'agir à leur guise, et un certain nombre d'entre eux se sont joints au cortège dans la section dite : groupes indépendants.

LE CORTÈGE

A une heure un quart, les portes de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrent et le cortège se met en marche.

Dans l'avenue Victoria, une double haie de curieux borde les trottoirs. Derrière eux, on circule librement. Les rues adjacentes sont vides.

Sur la place du Châtelet, les curieux sont plus nombreux, ainsi que le long des boulevards de Sébastopol et de Strasbourg. Les fenêtres des restaurants, surtout, sont encombrées. Sur le passage du cortège, dans l'avenue Victoria, au coin des rues de la Tascherie et Saint-Martin, les cris de : « Vive la République ! » accueillent surtout les étudiants qui sont très nombreux et les sociétés des pros-crits.

Les révolutionnaires du parti ouvrier ont décoré leur boutonnière d'une immortelle rouge. Ils ne poussent aucun cri et défilent les rangs serrés. On estime qu'ils sont venus au nombre de plus de deux mille.

Entre l'Hôtel-de-Ville et la gare de l'Est, il ne s'est produit d'autre manifestation que celle du coin de la rue Pernelle où le coup de sifflet d'un curieux a soulevé les cris : « A bas Boulanger ! Vive la République ! » poussés pendant cinq minutes par les manifestants qui agitent leurs chapeaux.

Le même fait s'est reproduit au coin de la rue de la Cossonnerie. Les étudiants entonnent alors la Marseillaise que reprennent en chœur tous les manifestants.

Tout le XVIII^e arrondissement, avec sa municipalité en tête, marchait derrière deux musiques de l'arrondissement, « La Patriotique » et « L'Amicale. » D'autres musiques et plusieurs fanfares, entre autres des trompettes portant de superbes costumes de hussards bleu de ciel, formaient la marche du cortège, à la grande joie d'une foule de femmes et d'enfants qui suivaient en chantant la Marseillaise.

Boulevard Magenta, beaucoup de curieux sur les trottoirs et aux fenêtres. Le cortège défile silencieusement lorsque deux messieurs, placés à l'entrée

de la rue Maubeuge, se mettent à crier : « Vive Boulanger ! » Les manifestants passant à cet endroit ripostent par les cris de : « Vive la République ! » Nouvelles exclamations des deux boulangistes.

Un enterrement, qui descend du boulevard Magenta pour se rendre à Saint-Vincent-de-Paul; met fin aux cris des deux camps. Tout le monde se découvre et se tait devant le corbillard, et on constate, après le passage du convoi, que les boulangistes se sont éteints.

Les camelots crient : « Demandez comment on meurt pour 25 fr. ! Prix, 10 centimes ! »

Un individu, en bourgeron, salue les étudiants et crie : « Vive le travail ! Vive la République ! » On répond : « Vive la France ! »

Tous les becs de gaz avoisinant le cimetière sur le boulevard de Clichy ont été allumés au moment où le cortège arrivait.

Le cortège arrive devant le cénotaphe du cimetière, à trois heures dix.

M. Darlot monte sur le socle du cénotaphe, et prononce un discours, qui est très applaudi.

Dès les premières paroles, les nombreux députés massés au pied de la tribune ont donné le signal des applaudissements. Parmi les plus enthousiastes, on remarquait M. Clémenceau qui, presque à chaque phrase, disait : Très bien ! bravo !

Aussitôt, les applaudissements, comme à un signal, ont recommencé, et M. Darlot a dû, à plusieurs reprises, interrompre sa lecture.

Les passages les plus applaudis ont été celui où le président du conseil municipal a dit : « Heureux au moins ceux qui, ayant été mortellement frappés par le coup d'Etat, n'ont pas assisté au châtiment que la destinée réserve aux nations qui se livrent, » de même lorsqu'il a dit : « Et s'il vient une heure où le temps semble avoir à moitié effacé des leçons ineffaçables, si on peut croire que l'esprit dictatorial ressuscité reparait tel qu'on l'a vu il y a 37 ans, jurant encore fidélité à la République, etc. » à ce moment ce n'a été dans la foule des assistants qu'un seul et même cri de « Vive la République ! »

PLACE BLANCHE

Pendant que M. Darlot parle, une manifestation a lieu sur la place Blanche, devant la maison portant le n^o 5. A un étage avait été placé, au milieu de drapeaux tricolores, un transparent portant ces mots : Gloire à Baudin ! Vive Boulanger ! La foule fait entendre des sifflets et crie : « A bas les traîtres ! A bas Boulanger ! Vive la République ! »

Au passage des étudiants, les cris redoublent ; on enlève le transparent.

LE DÉFILÉ DEVANT LE CIMETIÈRE

Le défilé a commencé aussitôt après que le discours de M. Darlot a été fini. Il a duré une heure et demie. Il n'a été marqué par aucun incident. Chaque groupe, en passant près du monument, déposait sa couronne aux cris de : « Vive la République ! » et continuait aussitôt son chemin.

A cinq heures et demie, tout était terminé et les différentes sociétés rentraient dans Paris par les rues aboutissant à la place Clichy.

INFORMATIONS

Le budget extraordinaire de la guerre. — L'accord s'est fait entre les ministres de la guerre, des finances et la commission du budget.

Le budget extraordinaire de la guerre pour 1889 sera de 125 millions. Il y sera pourvu par un reliquat de la récente conversion pour 55 millions.

la pauvre enfant était trop chaste, trop pure, et surtout trop ignorante pour qu'il en fût ainsi.

Mais elle devina, pour ainsi dire, instinctivement, par intuition, qu'elle était exposée à un danger terrible, que l'action honteuse commise par cet homme cachait quelque projet infâme ; et, brisée de douleur et de pudeur outragée, la jeune fille repoussa avec horreur les soins qu'il lui prodiguait et fondit en larmes, en cachant son visage dans ses mains.

La pièce dans laquelle on l'avait transportée pendant son évanouissement était une chambre à coucher, meublée avec un certain luxe de bon goût, bien que les tentures fussent passées, et que la plupart des meubles fussent dévernis, tachés, et même déchirés en maints endroits.

Un grand lit en vieux chêne était placé sur une estrade à trois marches, au fond d'une alcôve, et était à demi caché sous les tentures ; un épais tapis d'Aubusson, éraillé et usé par places, couvrait le plancher et l'estrade. Les portes disparaissaient derrière des portières en tapisserie de haute lisse. Une lampe à verre dépoli tombait du plafond et répandait une lumière doucement tamisée. Aux murailles étaient accrochés plusieurs tableaux de maîtres, d'un prix relativement considérable.

Mais ce qui frappait surtout le regard, c'était une grande panoplie, composée de toutes espèces d'armes appartenant à tous les pays et à toutes les époques, depuis le tomahawck de l'Indien peaurouge de l'Amérique, le sabre à lame de cuivre du Gaulois, jusqu'aux derniers chefs-d'œuvre des Lepage, des Devisme et de leurs émules.

Cette panoplie, placée ainsi dans une chambre à coucher, avait quelque chose d'insolite et de bi-

Quant aux 70 autres, on fera une émission de bons sexennaires.

Le cardinal Lavignerie et les journaux italiens. — Essadi-Pacha s'est rendu ce matin chez M. Goblet, ministre des affaires étrangères, pour l'entretenir de certaines déclarations qu'aurait faites le cardinal Lavignerie, à Rome en ce moment, à un journaliste italien venu chez lui pour l'interroger.

D'après ce journaliste, qui écrit dans *la Tribuna*, le cardinal aurait dit qu'il aiderait volontiers l'Italie à occuper Tripoli.

M. Goblet a répondu que le cardinal a donné un démenti public au journaliste italien et que le chargé d'affaires de France à Rome venait de lui télégraphier ce démenti.

Une réunion royaliste a eu lieu à Nantes. M. de Lamarzelle, député du Morbihan, parlant du radicalisme et de la classe ouvrière, a dit que le seul remède à la situation actuelle était la monarchie de Philippe VII.

La **Chambre** nommera mardi la commission d'autorisation de poursuites demandé par M. Veil-Picard contre M. Wilson ainsi que celle de l'impôt sur le revenu.

Le mariage de la princesse Hélène. — On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Daily Chronicle* de ce matin que le czar a donné son consentement au mariage du grand-duc Alexis avec la princesse Hélène, fille de Monsieur le Comte de Paris.

La réunion de Nevers. — La *Presse* prétend que le gouvernement a envoyé à Nevers des agents chargés d'organiser une contre-manifestation.

Les amis du général Boulanger, dits les gardes du corps, l'accompagneront.

Réunion à Mézières. — M. Auffray, candidat boulangiste, a été hué dans une réunion à Mézières.

L'élection du Nord. — On assure que le comte Dillon réserverait sa candidature pour le Nord.

M. Wilson. — On lit dans le *Gaulois* : M. Wilson suit fidèlement le plan qu'il a indiqué voilà huit jours ; il ne veut s'attaquer à un second adversaire qu'après en avoir fini avec le premier. Mais il ira jusqu'au bout dans la voie où il s'est lancé, et les soixante-sept dossiers y passeront par petits paquets.

Socialistes. — MM. Perrin et Pichon, députés, ont donné leur démission de membres du comité socialiste du 9^e arrondissement qui a refusé d'exclure M. Chirac.

Les poursuites contre M. Gilly. — Tous les auteurs de poursuites contre M. Gilly se portent partie civile. M. Lalande et M^{me} Allemand demandent, en outre, le premier 50,000 francs de dommages-intérêts, et la seconde 100,000 francs.

Espagne. — Barcelone, 3 décembre, soir. Les musiques militaires françaises ont quitté Barcelone par le train-poste. La musique de Barcelone les a accompagnées du consulat à la gare. Une foule nombreuse les a acclamées et a applaudi *la Marseillaise*. Le train s'est mis en marche aux cris de : « Vive l'Espagne ! Vive la France ! »

zarre qui étonnait. Puis venaient des tablettes chargées de bibelots précieux, des tables, des consoles, une pendule magnifique en bronze, entre deux vases de Sèvres, posés sur la cheminée, des fauteuils de toutes formes, deux divans, etc., etc. Sur un guéridon, recouvert d'un tapis, étaient posés une cave à liqueurs ouverte, une bouteille d'eau-de-vie entamée, et un verre à pied à bordaux au tiers plein.

Après de ces différents objets et pêle-mêle avec eux, se trouvaient un poignard, deux revolvers à six coups et un casse-tête.

Sans doute, en rentrant chez lui, le maître de cet appartement s'était hâté de se débarrasser de ses armes inutiles, en même temps qu'il avait bu, sinon un ou deux verres d'eau-de-vie, peut-être pour s'étourdir sur le crime que sans doute il méditait.

En somme, cette pièce, meublée avec un luxe suranné, où tout était disparaté et où rien ne se trouvait à sa place, avait un aspect d'incurie indigne : elle faisait froid au cœur, elle sentait le renfermé, la poussière était partout...

On reconnaissait que ce n'était qu'un pied-à-terre, et que le locataire de ce singulier appartement n'y paraissait que rarement et dans des circonstances exceptionnelles, après l'avoir primitivement longtemps habité.

Le locataire de cet appartement, d'aspect si bizarre, ou tout au moins celui qui l'occupait en ce moment, nous le connaissons.

Certes, à voir cet homme, paraissant à peine quarante ans, aux traits fins, distingués et délicats, dont le costume très soigné était celui d'un homme du meilleur monde, et dont les allures et les ma-

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

A nos abonnés

Nous venons de recevoir une série de portraits qui feront mieux juger que toutes les réclames, de la valeur artistique de la prime que nous offrons à nos abonnés.

Nous engageons ceux qui, devant le bon marché excessif, ont jusqu'ici hésité à profiter de la bonne occasion qui se présente à eux, à venir examiner dans nos bureaux ces délicieuses miniatures qui valent dix fois leur prix et qu'ils apprécieront d'autant mieux, qu'elles reproduisent, avec une admirable fidélité, les traits de personnes connues de la plupart.

Ces œuvres ont une valeur réelle ; chacun pourra s'en convaincre, et l'artiste qui les produit ne craint pas de les signer.

La **Ligue Républicaine** du Lot s'est réunie dimanche à 2 heures de l'après-midi, dans une salle de l'hôtel de ville.

Après une discussion assez approfondie sur les nouveaux statuts soumis aux adhérents, ces statuts ont été approuvés.

Les pouvoirs de la commission provisoire ont été maintenus à titre définitif.

Enseignement primaire. — Par arrêté en date du 26 novembre 1888, M. Bernard, inspecteur primaire à Cahors, est promu de la 2^e classe à la 1^{re}.

Conférences agricoles. — M. Savre professeur départemental, fera une conférence le 9 décembre prochain à Arcambal : il traitera du phylloxera ; le 16 du même mois, il sera à Tour-de-Faure, où il traitera du black-rot et du mildew.

Contributions directes. — Un concours sera ouvert au commencement de l'année 1889 pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du directeur des contributions directes du département du Lot tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas avoir atteint l'âge de 24 ans, au 1^{er} janvier 1889 ; ils devront être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-sciences ou ès-lettres.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 31 décembre 1888. Les demandes qui seraient formées après cette date ne pourraient être reçues que pour le concours de 1890.

Les candidats seront ultérieurement avisés de l'époque à laquelle ils subiront les épreuves du concours.

L'examen est divisé en deux parties et com-

nières avaient un rare cachet de haute vie, personne n'aurait reconnu en lui le sale, ignoble et hideux gremlin, aux traits bâves, aux cheveux plats et huileux, aux accroche-cœur collés aux tempes, que deux heures auparavant à peine nous avons vu sous les guenilles dépenaillées du Loup, assis, le brûle-gueule à la bouche, en face du manchot, et tenant tête au Mayor dans le cabinet de société du tapis-franc de la Marlouze.

Cependant, c'était bien le même homme. Le serpent avait changé de peau, le bandit avait mis des gants gris perle.

Mais il était moralement resté le même, c'est-à-dire un gremlin sans foi ni loi.

En s'apercevant que la jeune fille avait repris connaissance, il s'était relevé en poussant un cri de joie, étonné un instant du geste d'horreur qu'elle avait fait en l'apercevant, il fut un instant décontenancé, mais se remettant aussitôt :

— Elle ne m'a pas reconnu, pensa-t-il : pauvre enfant ! Le fait est que le choc qu'elle a reçu a été rude ; mais pourquoi pleure-t-elle ainsi ?

Il s'approcha alors, et, de sa voix la plus douce : — Chère Lucy, lui dit-il, en essayant de lui prendre la main.

La jeune fille, encore mal remise, le repoussa avec épouvante, et éclatait en sanglots :

— Vous ? C'est vous ! s'écria-t-elle avec indignation.

— C'est moi, en effet, murmura-t-il d'une voix empâtée, et subissant malgré lui l'influence de cette immense douleur.

GUSTAVE AIMARD A suivre.

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XVI

COMMENT M. PASCAL BONHOMME, ANCIEN CHEF DE LA BRIGADE DE SURETÉ, SE TROUVA SEUL DE SON AVIS, ET REFUSA DE DONNER SA LANGUE AUX CHIENS.

Son cœur se serra douloureusement sous le coup d'un pressentiment inexplicable encore, mais terrible.

Cet homme, c'était le protecteur de son enfance, celui que jusque-là elle avait considéré comme son bienfaiteur et son ami le plus dévoué.

Le doute n'était plus possible ; c'était bien lui ! Que lui voulait-il ?

Quelle pensée diabolique l'avait poussé à ce rapt, qui la perdait de réputation et la déshonorait sans retour ?

Une peur se fit dans son esprit, les paroles qu'elle avait entendues lui revinrent à la mémoire. Nous ne dirons pas qu'elle comprit ce que cet homme prétendait d'elle ; ce n'était pas possible ;

prend des épreuves écrites et des épreuves orales. Les premières sont subies par l'ensemble des candidats autorisés à concourir ; les épreuves orales, auxquelles prennent seulement part les jeunes gens déclarés admissibles, ont pour objet de décider de leur admission définitive.

Les manœuvres d'infanterie. — Le conseil supérieur de la guerre, qui s'était réuni exceptionnellement pour examiner le projet de règlement des manœuvres d'infanterie, ne l'a pas accepté et l'a renvoyé au comité technique présidé par le général de Guiny, commandant le 3^e corps.

La classe de 1886. — Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la classe 1886, appartenant à la deuxième partie du contingent et qui sont depuis un an sous les drapeaux, ne seraient pas renvoyés dans leurs foyers.

Cette décision, prise en vertu des pouvoirs que la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée donne au ministre, équivalant à la suppression de la deuxième portion du contingent, qui ne faisait qu'un an de service et qui, désormais, fera le même service que la première portion.

Le tirage au sort devient donc inutile. Le ministre a pris cette mesure afin de préparer la mise en vigueur du service de trois ans.

Les officiers comptables. — On étudie au ministère de la guerre un projet de loi qui serait présenté de suite aux Chambres, tendant à remplacer tous les officiers comptables des régiments par des officiers d'administration.

La Sainte Barbe. A l'occasion de la Sainte Barbe, a eu lieu aujourd'hui, à l'hôtel de l'Europe, le dîner annuel de la Compagnie des Sapeurs-pompiers.

A l'heure où paraissent ces lignes nos braves sapeurs auront satisfait leur envie de s'allumer et nous ne souhaitons pas que le besoin d'éteindre vienne les interrompre.

Les étrangers. — Beaucoup de personnes nous demandent quelle est la situation faite aux fils d'étrangers nés en France par le nouvel arrêté pris à l'égard des étrangers résidant en France.

S'ils sont mineurs, ils n'ont aucune formalité à remplir. C'est leur famille que ce soin regarde, et cela en vertu même du paragraphe 6 de l'article 1^{er} qui dit :

« L'étranger devra, dans sa déclaration, énoncer le nom, l'âge et la nationalité de sa femme et de ses enfants mineurs, lorsqu'il sera accompagné par eux. »

S'ils sont majeurs, leur situation est réglée d'une manière précise par l'article 9 du Code civil dont voici le texte :

« Tout individu né en France d'un étranger, pourra, dans l'année qui suivra sa majorité, réclamer la qualité de Français, pourvu que, dans le cas où il résiderait en France, il déclare que son intention est d'y fixer son domicile, et que, dans le cas où il résiderait en pays étranger, il fasse la soumission de fixer en France son domicile et qu'il l'y établisse dans l'année à compter de l'acte de soumission. »

La loi du 22 mars 1840, qui a apporté une modification à cet article du Code civil, dit :

« L'individu né en France d'un étranger sera admis, même après l'année qui suivra l'époque de sa majorité, à faire la déclaration prescrite par l'article 9 du Code civil, s'il se trouve dans l'une des deux conditions suivantes : 1^o S'il sert ou s'il a servi dans les armées françaises de terre ou de mer ; 2^o S'il a satisfait à la loi de recrutement, sans exciper de son extranéité. »

La loi du 2 février 1851, relative également aux fils d'étrangers, dit :

« Est Français, tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né, à moins que, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, telle qu'elle est fixée par la loi française, il ne réclame la qualité d'étranger. »

Les fils d'étrangers qui ne se sont pas conformés aux divers articles ci-dessus sont considérés comme étrangers eux-mêmes et doivent, en conséquence, faire les déclarations exigées par l'arrêté du 2 octobre dernier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Billets d'aller et retour de Famille pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année pour Arcachon, Biarritz, Dax,

Guethary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Argelès-Vieuzac, Ax, Salies-de-Béarn, Saint-Giroins, Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Pèlerinage de Rocamadour

A l'occasion du pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclusivement, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, aux gares de :

Villefranche-de-Belvès, Cazouls, Marmande, Bergerac, Castillon, St-Etienne-de-Lisse, Bordeaux-Bastide, Ribérac, Thiviers, la Coquille, St-Denis-des-Murs, Châteauneuf, Clermont-Ferrand, Langoac, Arvant, Rodez, Albi, Toulouse, Montauban-V.N., Sauveterre, Agen, Villemeuve-sur-Lot, Montauban, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Rocamadour.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs (les trains poste et les trains express exceptés) ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe 180 fr. — 2^e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points desdits itinéraires.

Une famille qui saute. — Leipzig.

Un malheur épouvantable est arrivé à Golpa. Le sieur Huth, ouvrier carrier, en rangeant des meubles, trouva une boîte de fer blanc.

Ne pouvant ouvrir cette boîte avec ses mains, Huth se rendit dans la cour, accompagné de ses six enfants ; il frappa alors sur la boîte avec un trident. Tout à coup, celle-ci fit explosion, et les sept personnes furent lancées en l'air.

Le père et cinq enfants furent tués sur le coup ; ils étaient affreusement mutilés. Un garçon de 11 ans en fut quitte pour quelques blessures au visage.

La boîte contenait de la dynamite.

AGRICULTURE

(Suite)

M. Pourquier pense que certaines affections du foie observées sur des moutons des environs de Montpellier, nourris avec du marc non distillé, doivent être attribuées à la présence de l'alcool. Il vaut donc mieux distiller le marc d'abord. On tire ainsi parti de l'alcool, qui, s'il n'est pas nuisible aux animaux (ce qui n'est pas démontré), ne leur est toutefois pas utile.

Les moutons à l'engrais sont placés dans des bergeries, ou de simples hangars. Il suffit d'éviter le vent, la pluie, pour les préserver du froid. Si la bergerie ou le hangar sont de grandes dimensions, on les divise en compartiments par des claies ou bien par les mangeoires elles-mêmes. Ces mangeoires sont mobiles, suspendues à des cordes, ou supportées par des montants en bois, à chevilles, de façon à pouvoir être élevées, au fur et à mesure que s'accumule le foin sous les pieds des animaux. Ces mangeoires sont toujours surmontées de râteliers. Le développement des mangeoires doit être tel que chaque mouton ait 40 à 50 centimètres de largeur, suivant la taille des animaux. Lorsque l'on fait la répartition des moutons par compartiment, il importe de mettre ensemble des animaux de même corpulence, de même poids, pour éviter que les plus gros ne mangent pas la part des petits. Cette précaution est indispensable, les animaux mangeant en commun.

Quand les moutons, soumis à l'engraisement intensif, sont parvenus à l'état demi-gras, il convient de les tondre. D'abord on tire bénéfice de la vente des toisons. En second lieu, la tonte stimule leur appétit. Ils mangent davantage et engraisent plus rapidement. Cela résulte d'expériences précises.

La propreté des mangeoires doit attirer l'attention de l'engraisseur. Les moutons, en effet, se dégoûtent vite si les aliments sont placés dans des mangeoires mal nettoyées. Il faut conséquemment les laver après chaque repas, et surtout éviter que les aliments y séjournent d'un repas à l'autre. Les bois qui composent la mangeoire doivent être durs et bien assemblés. S'il y a des joints mal faits, les aliments s'y logent, entrent en fermentation et commencent aux aliments frais une odeur et un goût dont les moutons s'accommodent difficilement.

M. Sanson a donné depuis longtemps quelques types de rations, qui ont fait leurs preuves dans la pratique. Le premier comprend : 50 kilos de pulpes de betteraves non pressées, 20 kilos de paille de froment, 50 kilos de paille de fèves, 10 kilos de tourteau de coton ; le deuxième contient : 10 kilos de foin, 72 de betteraves, 8 kilos de balles d'avoine, 5 kilos de tourteau d'arachide, 5 kilos de son ; enfin, le troisième comprend : 15 kilos de foin, 80 de marcs de raisins, 5 kilos de tourteau de sésame. Evidemment la quantité de ces mélanges à distribuer dépend du nombre des animaux.

Pour rendre la ration plus agréable, on peut y ajouter du sel de cuisine. Mais il est préférable de mettre, de place en place dans la bergerie, des blocs de sel gemme que les moutons viennent lécher suivant leurs besoins. Les aliments doivent être distribués en quatre repas au moins par jour. Dans la bergerie, des réservoirs pleins d'eau doivent toujours être laissés à la disposition des animaux. La soif pourrait les empêcher de manger.

L'engraisement bien conduit ne doit pas durer plus de 60 à 80 jours. Les mérinos précoces ont accusé des augmentations de poids de 250 grammes par jour ; d'autres sujets, des gains de 200 grammes, correspondant à une période d'engraisement de 40 à 50 jours. Souvent cette période atteint 90 à 120 jours. Il est bon d'arriver à l'engraisement en 80 jours. Il faut éviter de trop engraisser les moutons. Au delà d'une certaine limite, l'animal perd de sa valeur au lieu de gagner. Le point juste est fourni par l'expérience. Il suffit de suivre les marchés pour le saisir.

Les porcs sont engraisés à un âge variable, suivant la précocité de la variété à laquelle ils appartiennent. Les variétés anglaises sont engraisées à 8 ou 10 mois. Nos races françaises ne le sont qu'à 15 ou 18 mois. Les porcs anglais sont moins estimés sur notre marché que les porcs français. On leur reproche d'avoir une chair sans saveur, de donner trop de graisse, de fournir un lard qui prend mal le sel et se conserve difficilement. Dans tous les cas, l'engraisement se poursuit de la même manière.

A suivre

La plupart des maladies résultant des vices du sang, et son impureté, peuvent être facilement guéries par chaque personne qui se rend compte de son état en lisant la curieuse et intéressante brochure qu'envoie gratis et franco à tous ceux qui la lui demandent. M. Vincent, pharmacien, à Grenoble (Isère).

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La presse parisienne a parlé du *Docteur Jojo* en termes trop élogieux pour que je me permette de renchérir. Mais elle n'a rien dit de trop. Aussi, la soirée de samedi peut être comptée parmi les bonnes soirées. Il conviendrait de la marquer *albo lapide* comme on faisait jadis pour les jours dont on voulait conserver le souvenir.

La pièce qui a servi d'entrée, la *Veuve au Camélia*, est aussi un bien joli petit vaudeville qui a permis à M^{me} et à M. Carini de se montrer encore une fois vraiment comédiens.

Nous savions déjà ce que vaut la troupe de M. Pilo. Elle n'a donc étonné personne bien qu'elle ait peut-être dépassé les espérances du public cadurcien. M^{me} Richard, si gracieuse et si... naïve, M^{me} Cocherel, qui n'est pas si naïve mais qui n'est pas moins gracieuse et M^{me} Courtelin, qui est une belle-mère si bien réussie quoiqu'elle ne ressemble pas aux autres belles-mères et qui parfois semble jalouser sa fille, ont admirablement tenu leur rôle, ainsi que MM. Courtelin et Richard.

Oscar lui-même a été très amusant. Cocherel, lui, bien qu'il ait été peut-être moins brillant que dans *Niniche* et *Mam'zelle Nitouche* a droit à une mention toute spéciale — Il a tenu son rôle en maître, malgré le chagrin qui pesait lourdement sur son cœur. — Qu'il me permette à ce sujet de lui adresser l'assurance de la part que les nombreux amis qui l'écoutaient ont pris à sa douleur.

Malgré la bonne renommée qui avait précédé le *Docteur*, malgré l'excellente opinion que l'on a généralement du talent d'interprétation de la troupe de M. Pilo, la salle était loin d'être comble. — Quel est donc le vent de glace qui a soufflé sur l'enthousiasme de la population cadurcienne !

J'avais cru dernièrement devoir attribuer ce peu d'empressement à l'existence des Cafés-concerts : je crains aujourd'hui que ce ne soit pas là la seule cause. Ils pourraient bien nous la faire connaître, ceux qui s'obstinent à s'abstenir. On les a indignement trompés en leur assurant que la troupe de M. Pilo n'est pas une bonne troupe. S'ils veulent bien s'en rendre compte par eux-mêmes, et j'espère qu'il s'y décideront et sans tarder, ils obtiendront la certitude qu'ils ont été dupés par des calomnieux qui je leur laisse le soin de qualifier.

Vendredi, 6 décembre

Le Parfum

de MM. Ernest Bloum et Raoul Toché, par une troupe parisienne.

On commencera par : **HORACE et LILINE** de M. Bloum. **REMI SOL.**

BOURSE. — Cours du 27 novembre 1888.

3 0/0.....	83 50
3 0/0 amortissable (nouveau).....	83 82
4 1/2 0/0 1883.....	103 90
Actions Orléans.....	1,322 50
Actions Lyon.....	1,280 00
Action Panama.....	230 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	405 00
Obligations Lombardes.....	304 75
Obligations Saragosse.....	360 00

Un peu de patience, s. v. p.

La lettre suivante prouve bien que même les maladies les plus invétérées peuvent être guéries par l'emploi d'une seule boîte de Pilules Suisses, qui suffit pour un traitement de plus d'un mois : Douvrend (Seine-Inférieure), le 5 juin 1888. — Depuis bien longtemps, je souffrais de maux d'estomac, de maux de ventre et de mauvaises digestions ; une seule boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir complètement. Je vous autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) AIMÉ VIRMONTIS, forgeron.

PILULES GICQUEL
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. **TOUTES PHARMACIES**

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR
Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHAQUE CENTSIMES DE FRANCS D'ARRIÈRE
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

